

**RAPPORT  
D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE  
2022**



# SOMMAIRE

## I. RÉTROSPECTIVE

- ↳ Autofinancement net et résultat budgétaire
- ↳ Dépenses d'équipement et Programmation Pluriannuelle
- ↳ Endettement
- ↳ Évolution des tarifs des redevances aux usagers et des cotisations syndicales
- ↳ Informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel

## II. PROJECTION 2022

- ↳ Eau et Assainissement Collectif
- ↳ Eaux Pluviales
- ↳ Défense Extérieure Contre l'Incendie
- ↳ Assainissement Non Collectif
- ↳ Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI)



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

**RÉTROSPECTIVE**

## SYNTHÈSE DES COMPTES FINANCIERS (Moyenne des exercices 2018-2019-2020)

	EAU	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	EAUX PLUVIALES	DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Recettes d'exploitation	75,9 M€	81,1 M€	14,5 M€	3,0 M€	1,2 M€
Dépenses d'exploitation	45,9 M€	38,4 M€	14,4 M€	0,7 M€	1,2 M€
<b>AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>30,0 M€</b>	<b>42,7 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>2,3 M€</b>	<b>0</b>
Remboursement du capital	3,0 M€	7,0 M€	-	-	-
<b>AUTOFINANCEMENT NET</b>	<b>27,0 M€</b>	<b>35,7 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>2,3 €</b>	<b>0</b>
Dépenses d'équipement	31,5 M€	41,4 M€	-	1,0 M€	-
Subventions	2,9 M€	5,4 M€	-	-	-
Souscription d'emprunts	2,3 M€	4,9 M€	-	-	-
<b>RESULTAT BUDGETAIRE ANNUEL</b>	<b>+ 0,7 M€</b>	<b>+ 4,6 M€</b>	<b>+ 0,1 M€</b>	<b>+ 1,3 M€</b>	<b>0</b>

### EXCÉDENT BUDGÉTAIRE DISPONIBLE A FIN 2020

6,9 M€	52,2 M€	1,2 M€	5,6 M€	1,5 M€
--------	---------	--------	--------	--------

### BESOIN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX A FIN 2020

67,9 M€	107,2 M€	-	4,6 M€	-
---------	----------	---	--------	---

# RÉTROSPECTIVE

## Autofinancement net et résultat budgétaire

Le tableau, ci-contre, représente la moyenne des données budgétaires des exercices 2018, 2019 et 2020 (2019 et 2020 pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie).

### ACTIVITÉ EAU

Le service eau a généré un excédent budgétaire annuel moyen (fonctionnement + investissement) de + 0,7 M€ sur les 3 dernières années. A fin 2020, l'excédent budgétaire cumulé disponible était de + 6,9 M€ et le besoin de financement des Autorisations de Programme (montant des travaux déduction faite des subventions) était de 67,9 M€.

### ACTIVITÉ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service assainissement collectif a généré un excédent budgétaire annuel moyen (fonctionnement + investissement) de + 4,6 M€ sur les 3 dernières années. A fin 2020, l'excédent budgétaire cumulé disponible était de + 52,2 M€ et le besoin de financement des Autorisations de Programme (montant des travaux déduction faite des subventions) était de 107,2 M€.

### ACTIVITÉ EAUX PLUVIALES

Le service eaux pluviales a dégagé un excédent budgétaire annuel moyen de + 0,1 M€ sur les 3 dernières années. A fin 2020, l'excédent budgétaire cumulé disponible était de + 1,2 M€.

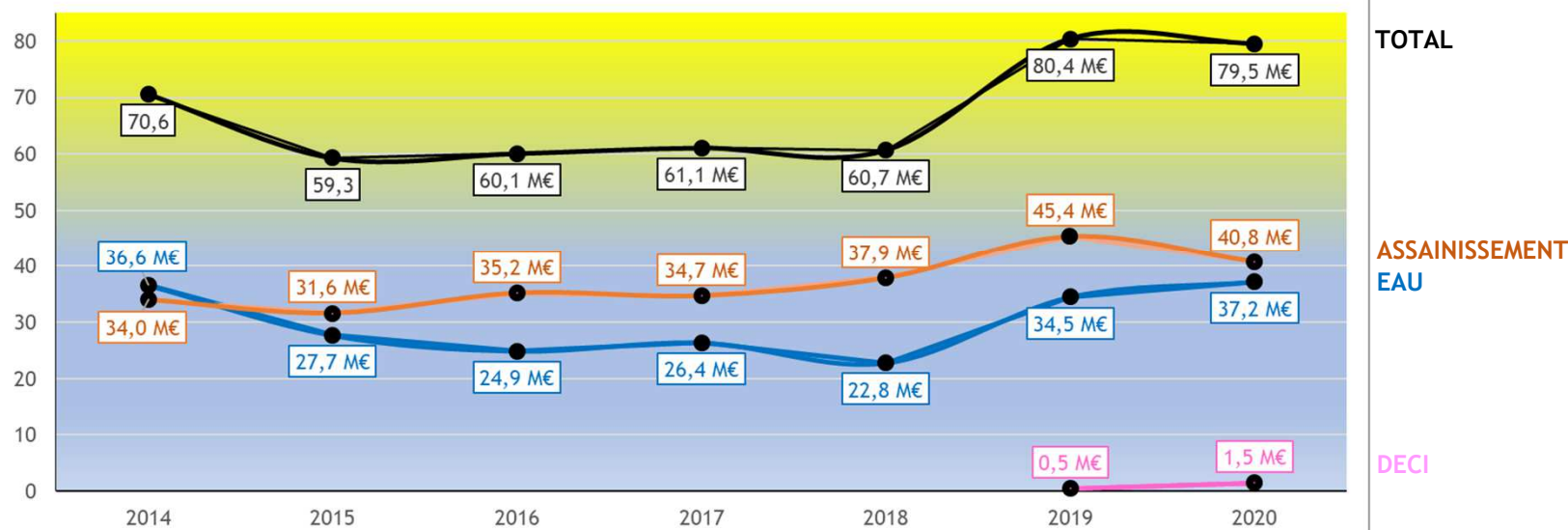
### ACTIVITÉ DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

La DECI a dégagé un excédent budgétaire annuel moyen (fonctionnement + investissement) de + 1,3 M € sur les 2 dernières années. A fin 2020, l'excédent budgétaire cumulé disponible était de + 5,6 M € et le besoin de financement des Autorisations de Programme (montant des travaux déduction faite des subventions) était de 4,6 M€.

### ACTIVITÉ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service assainissement non collectif est à l'équilibre sur les 3 derniers exercices. A fin 2020, le compte financier présentait un excédent budgétaire de + 1,5 M€.

## ÉVOLUTION DU PAIEMENT DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



## SUIVI DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT VOTÉES AVANT 2021 TOUTES ACTIVITÉS CONFONDUES

Année de programmation	Avant 2017	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Opérations ouvertes non soldées (1) (Nombre d'opérations)	102,7 M€ (73)	47,2 M€ (56)	72,3 M€ (141)	64,5 M€ (206)	85,9 M€ (233)	372,6 M€ (709)
Dépenses payées (2) (Taux d'avancement) =(2)/(1)	71,7 M€ 70%	31,1 M€ 66%	45,5 M€ 63%	31,7 M€ 49%	22,2 M€ 26%	202,2 M€ 54%
Solde à payer =(1)-(2)	31,0 M€	16,1 M€	26,8 M€	32,8 M€	63,7 M€	170,4 M€

# RÉTROSPECTIVE

## Dépenses d'équipement

### 1 - DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Le graphique, ci-contre, illustre, depuis 2014, l'évolution des paiements des dépenses d'équipement.

Toutes activités confondues, les montants payés en 2019 et 2020, de l'ordre de 80 M€, ont fortement progressé par rapport à la période 2015 - 2018 d'un montant moyen de 60 M€.

En 2020, sur les 79,5 M€ de dépenses d'équipement, 68,0 M€ concernent les paiements sur programmes de travaux.

### 2 - ÉTAT D'AVANCEMENT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT GÉRÉES EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Le tableau, ci-contre, retrace l'état d'avancement, à août 2021, des opérations d'investissement :

- 709 opérations d'investissement sont ouvertes et non soldées pour un montant de 372,6 M€.
- Les dépenses payées sur ces opérations s'élèvent à 202,2 M€ soit un taux d'avancement de 54 %.
- Il reste ainsi 170,4 M€ à payer sur ces opérations d'investissement.

Le détail du tableau par activité est joint en annexe.

# PLAN PLURIANNUEL DE PROGRAMMATION 2021-2026

## OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT - EAU

inclus les montants votés et les montants qui seront proposés  
aux Commissions de Programmation de 2022

Catégories d'ouvrages	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Ressources en eau et traitement	1,9 M€	0,9 M€	2,0 M€	7,8 M€	2,2 M€	0,3 M€	15,1 M€
Sécurisations et interconnexions	8,1 M€	7,3 M€	6,2 M€	0,6 M€	3,5 M€	1,5 M€	27,2 M€
Réseaux de distribution	26,6 M€	25,9 M€	26,2 M€	28,0 M€	24,9 M€	24,7 M€	156,3 M€
Réservoirs et citernes	3,0 M€	2,5 M€	3,0 M€	3,0 M€	3,0 M€	3,0 M€	17,5 M€
<b>Montant Total (Nombre d'opérations)</b>	<b>39,6 M€ (130)</b>	<b>36,6 M€ (138)</b>	<b>37,4 M€ (127)</b>	<b>39,4 M€ (113)</b>	<b>33,6 M€ (101)</b>	<b>29,5 M€ (93)</b>	<b>216,1 M€ (702)</b>
<b>PPP 2021-2026 : Montants par année actualisés</b>	<b>39,6 M€</b>	<b>36,6 M€</b>	<b>37,4 M€</b>	<b>39,4 M€</b>	<b>34,5 M€</b>	<b>34,5 M€</b>	<b>222,0 M€</b>
<b>Opérations affectées sur Autorisation de Programme (Nombre d'opérations)</b>	<b>34,4 M€ (116)</b>	<b>0,6 M€ (1)</b>					<b>35,0 M€ (117)</b>



## État d'avancement du Plan pluriannuel de programmation 2021-2026

Le Plan Pluriannuel de Programmation des opérations d'investissement des ouvrages d'eau pour la période 2021-2026, établi l'an dernier, s'élève à 222,0 M €.

Le tableau, ci-contre, synthétise les montants d'opérations d'investissement, par année de programmation et par catégorie d'ouvrages, dont l'ouverture a été votée par le Comité Syndical, ou dont les ouvertures seront proposées aux commissions de programmation qui se tiendront en novembre 2021.

A ce jour :

- 702 opérations d'investissements ont été identifiées pour un montant total de 216,1 M€.
- 117 opérations d'investissement, pour un montant de 35,0 M€, ont été affectées sur une Autorisation de Programme et ont démarré ou démarreront prochainement. Une opération du programme 2022 a été affectée par anticipation sur une Autorisation de Programme.

# PLAN PLURIANNUEL DE PROGRAMMATION 2021-2026

## OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT - ASSAINISSEMENT COLLECTIF inclus les montants votés et les montants qui seront proposés aux Commissions de Programmation de 2022

Catégories d'ouvrages	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Ouvrages de traitement des eaux usées et des boues, bassins de stockage et ouvrages de transport des eaux usées	10,8 M€	6,0 M€	7,4 M€	12,6 M€	20,1 M€	11,2 M€	68,1 M€
Nouvelles dessertes en Assainissement Collectif	16,1 M€	14,0 M€	15,7 M€	15,8 M€	9,7 M€	6,0 M€	77,3 M€
Programme de renouvellement et d'amélioration des réseaux	16,0 M€	20,0 M€	17,4 M€	11,4 M€	10,0 M€	4,8 M€	79,6 M€
<b>Montant total (Nombre d'opérations)</b>	<b>42,9 M€ (112)</b>	<b>40,0 M€ (117)</b>	<b>40,5 M€ (104)</b>	<b>39,8 M€ (100)</b>	<b>39,8 M€ (73)</b>	<b>22,0 M€ (39)</b>	<b>225,0 M€ (545)</b>
<b>PPP 2021-2026 : actualisé</b>	<b>42,9 M€</b>	<b>40,0 M€</b>	<b>40,5 M€</b>	<b>40,0 M€</b>	<b>40,0 M€</b>	<b>36,6 M€</b>	<b>240,0 M€</b>
<b>Opérations affectées sur Autorisation de Programme (Nombre d'opérations)</b>	<b>33,1 M€ (91)</b>	<b>0,4 M€ (1)</b>	<b>0,1 M€ (1)</b>	<b>1,2 M€ (1)</b>	<b>0 M€ (0)</b>	<b>0 M€ (0)</b>	<b>34,8 M€ (94)</b>

Le Plan Pluriannuel de Programmation des opérations d'investissement des ouvrages d'assainissement pour la période 2021-2026, établi l'an dernier, s'élève à 240,0 M€.

Le tableau, ci-contre, synthétise les montants d'opérations d'investissement, par année de programmation et par catégorie d'ouvrages, dont l'ouverture a été votée par le Comité Syndical, ou dont les ouvertures seront proposées aux commissions de programmation qui se tiendront en novembre 2021.

A ce jour :

- 545 opérations d'investissements ont été identifiées pour un montant total de 225,0 M€.
- 94 opérations d'investissement, pour un montant de 34,8 M€, ont été affectées sur une Autorisation de Programme et sont démarrées ou démarreront prochainement. Trois opérations des programmes 2022, 2023 et 2024 ont été affectées par anticipation sur une Autorisation de Programme.

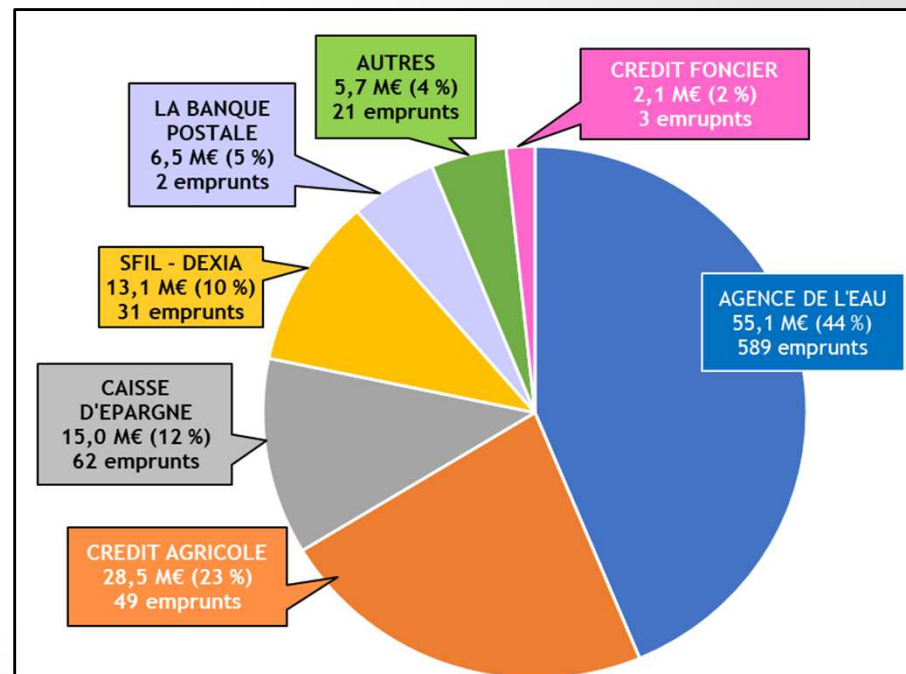
# ENDETTEMENT DU SIDEN-SIAN TOUTES ACTIVITÉS CONFONDUES

Montant de la dette : 126,0 M€ pour 757 emprunts

## CLASSIFICATION PAR RISQUE (Charte GISSLER)

	1	2	3	4	5	6
A	94 % 749 emprunts pour 118,3 M€	1 % 3 emprunts pour 0,7 M€				
B			2 % 1 emprunt pour 2,6 M€	1 % 1 emprunt pour 0,7 M€		
C						
D						
E	2 % 1 emprunt pour 3,2 M€					
F						0 % 2 emprunts pour 0,5 M€

## CLASSIFICATION PAR PRÊTEUR



PRODUITS NON STRUCTURES (A1)
PRODUITS A RISQUE FAIBLE (A2-B1-C2)
PRODUITS A RISQUE LIMITE (A3-C5)
PRODUITS A RISQUE ELEVE (D1-E6)
PRODUITS HORS CHARTE DE BONNE CONDUITE

# RÉTROSPECTIVE

## Endettement

La dette du SIDEN-SIAN est composée de 757 emprunts pour un total d'en-cours de 126,0 M€ au 31/12/2020.

Le graphique 1 ventile la dette en fonction du risque (classification selon la charte Gissler).

La dette du SIDEN-SIAN est essentiellement composée d'emprunts sans risque (catégorie A1) qui comprennent les avances sans intérêt, les emprunts à taux fixe et les emprunts à taux variable simple.

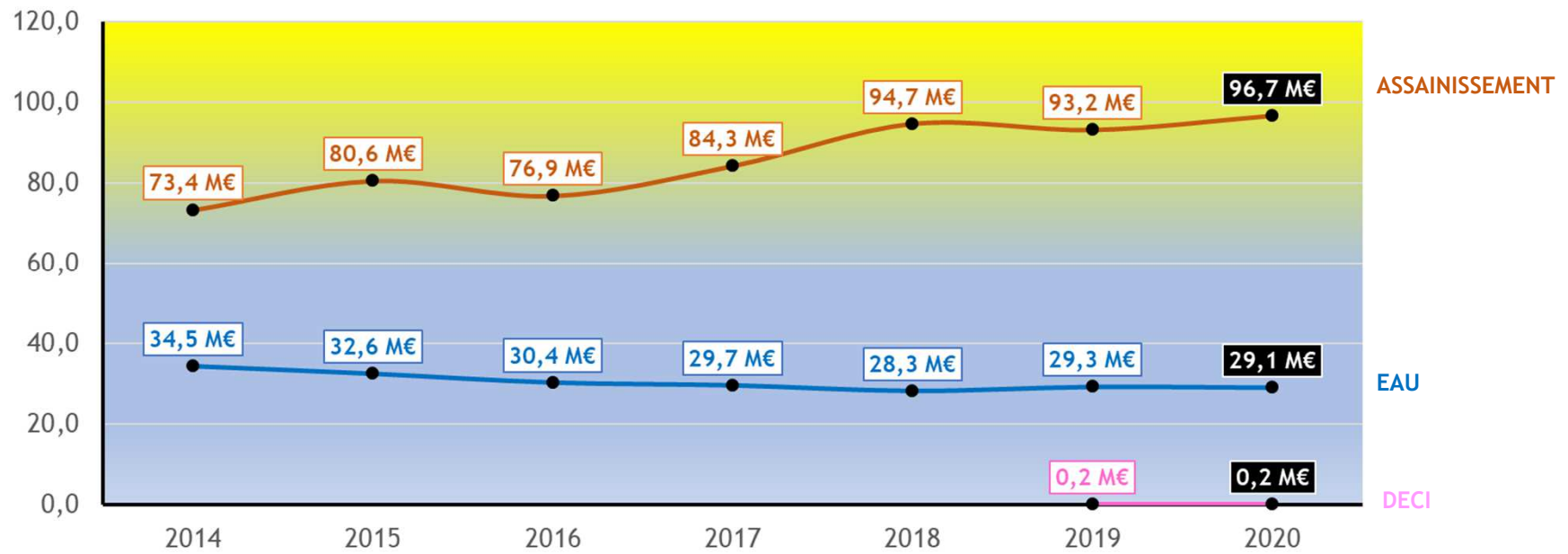
La dette ne comporte qu'un seul emprunt classé à risque élevé (catégorie E1), repris lors d'une adhésion : il s'agit d'un emprunt dont le taux d'intérêt peut être soumis à un coefficient multiplicateur si l'indice Euribor 3 mois devient supérieur à 5,79 %. Ce taux n'a jamais été atteint depuis plus de 20 ans. Actuellement l'indice est égal à - 0,5%.

Les 2 emprunts hors charte (catégorie F6) sont des emprunts à taux fixe simple en franc suisse, sans coefficient multiplicateur.

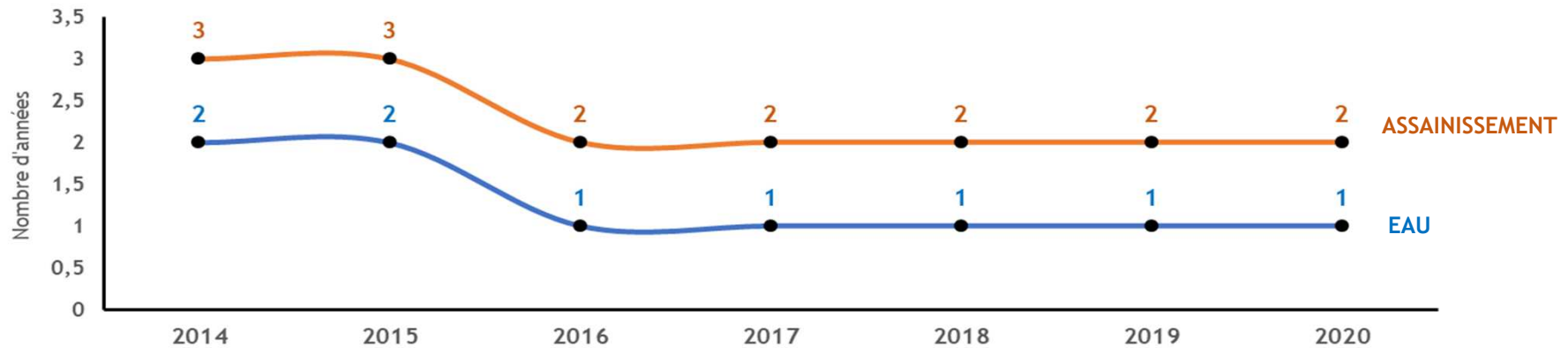
Le graphique 2 illustre la répartition par prêteur.

Les Agences de l'Eau, qui attribuent des avances sans intérêt, représentent les prêteurs les plus importants du SIDEN-SIAN tant pour le montant (44 % de l'en-cours de dette) que pour le quantitatif (78 % du nombre de prêts).

## ÉVOLUTION DES EMPRUNTS



## CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



# RÉTROSPECTIVE

## Endettement

Les courbes du graphique 1 représentent l'évolution de l'en-cours de dette depuis 2014 par activité.

Les courbes du graphique 2 représentent la capacité de désendettement (En-cours de dette / Epargne Brute). Ce ratio exprime le nombre d'années théorique qui serait nécessaire pour rembourser la totalité de la dette si le SIDEN-SIAN y consacrait la totalité de son autofinancement brut.

**Pour le budget eau**, l'endettement est en baisse régulière. La capacité de désendettement reste stable et faible.

Sur la base des emprunts connus au 30 juin 2021, l'endettement à fin 2021 s'élèverait à 27,0 M€.

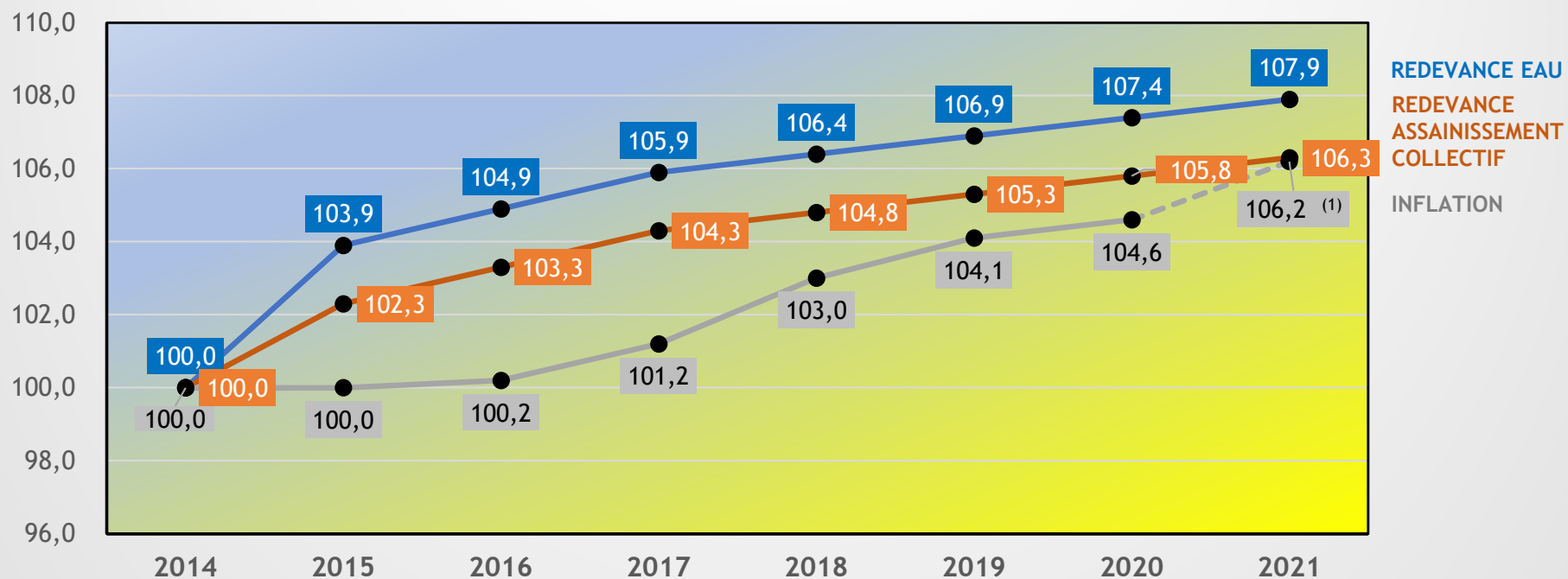
**Pour le budget assainissement (assainissement collectif et eaux pluviales)**, l'endettement progresse régulièrement, dû en majeure partie aux reprises d'emprunts effectuées dans le cadre des adhésions : 23 M€ d'emprunts repris sur les 5 dernières années. La capacité de désendettement reste stable et faible.

Sur la base des emprunts connus au 30 juin 2021, l'endettement à fin 2021 s'élèverait à 90,0 M€.

**Pour le budget principal (Défense Extérieure Contre l'Incendie)**, l'endettement est faible et n'est composé que d'emprunts repris dans le cadre des adhésions.

Sur la base des emprunts connus au 30 juin 2021, l'endettement à fin 2021 s'élèverait à 0,2 M€

## ÉVOLUTION DES TARIFS



(1) : Projection Banque de France pour 2021 : + 1,5 %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>TARIF EAUX PLUVIALES PAR HABITANT</b>	19,54 €	19,93 €	20,13 €	20,33 €	20,43 €	20,53 €	20,63 €	20,73 €
<b>TARIF DECI PAR HABITANT</b>	3 €	3 €	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €
<b>CONTRÔLE PERIODIQUE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PAR AN</b>	60 €HT	35 €HT	35 €HT	35 €HT	35 €HT	35 €HT	35 €HT	35 €HT



## Tarifs des redevances et cotisations

Le graphique ci-contre montre l'évolution du tarif des redevances eau et assainissement collectif, en comparaison de l'inflation sur la base d'une facture de 80 m<sup>3</sup>, consommation moyenne de nos abonnés pour un usage domestique.

**ACTIVITÉ EAU** : La redevance eau représente 84 % des recettes d'exploitation de la régie. Le tarif général est composé d'une part fixe (41,64 €HT par an en 2021), et d'une part variable (1,324 €HT/m<sup>3</sup> en 2021). Sur la période 2014-2021, le tarif général de la redevance eau a augmenté de + 7,9 % contre + 6,2 % pour l'inflation.

**ACTIVITÉ ASSAINISSEMENT COLLECTIF** : La redevance assainissement collectif représente 88 % des recettes d'exploitation de la régie, hors contribution pour eaux pluviales. Le tarif général est composé d'une part fixe (72,84 €HT par an en 2021), et d'une part variable (1,729 €HT/m<sup>3</sup> en 2021). Sur la période 2014-2021, le tarif général de la redevance assainissement collectif a augmenté de + 6,3 % contre + 6,2 % pour l'inflation.

**ACTIVITÉ EAUX PLUVIALES** : Le service est financé par une cotisation, appelée auprès des collectivités adhérentes et assise sur un taux de base par habitant, dont le montant s'élève à 20,73 € en 2021. Le taux de base a progressé de + 6,1 % entre 2014 et 2021.

**ACTIVITÉ DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE** : Le service est financé par une cotisation, appelée auprès des collectivités adhérentes et assise sur un taux de base par habitant. Lors de la création du service en 2014, et dans l'attente de l'élaboration d'un Plan Pluriannuel de Programmation des travaux, le taux de base avait été fixé à 3 €. Il est passé à 5 € en 2016, et demeure inchangé depuis cette date.

**ACTIVITÉ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** : La redevance périodique de contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif représente 88 % des recettes d'exploitation. Le tarif est passé de 60 €HT par an en 2014 à 35,00 €HT en 2015. Il demeure inchangé depuis cette date.

## HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budget initial 2021
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>32,2 M€</b>	<b>32,8 M€</b>	<b>32,1 M€</b>	<b>33,7 M€</b>
Évolution par rapport à n-1		+ 1,6 %	- 2,0 %	+ 5,0 %
<b><u>Service eau :</u></b>				
Charges de personnel	18,8 M€	18,8 M€	18,5 M€	19,6 M€
Évolution par rapport à n-1		+ 0,2 %	- 1,4 %	+ 5,5 %
<b><u>Service assainissement collectif &amp; eaux pluviales :</u></b>				
Charges de personnel	12,6 M€	13,2 M€	12,8 M€	13,3 M€
Évolution par rapport à n-1		+ 4,4 %	- 2,5 %	+ 3,6 %
<b><u>Service assainissement non collectif :</u></b>				
Charges de personnel	0,8 M€	0,8 M€	0,8 M€	0,8 M€
Évolution par rapport à n-1				

## Informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel

Les informations relatives au personnel (emploi, rémunération, conditions de travail, formation professionnelle) sont détaillées dans le bilan social 2020, joint en annexe.

En 2021, la négociation avec les représentants du personnel a entraîné notamment une revalorisation du point d'indice de + 0,5 %, une modification des grilles de rémunération avec un allongement des avancements d'échelons, la signature d'un accord de compte épargne temps, la mise en place d'un nouveau règlement intérieur et la mise en place d'une ligne d'écoute sur les risques psychosociaux.

L'organigramme des services du siège a été actualisé.

La révision de l'accord « Égalité Femme-Homme » est en cours de finalisation (CSE de novembre 2021 puis Comité Syndical de décembre 2021).

Enfin, les négociations pour la mise en place d'un accord « Télétravail et Travail Nomade » démarreront avant la fin de l'année 2021.

Le plan de reprise d'activité lié à la crise sanitaire a été revu, et l'ensemble du personnel a repris le travail à 100% en présentiel (hors situations des personnes vulnérables).

Le tableau, ci-contre, montre l'historique de l'évolution des dépenses de personnel depuis 2018.

## PRÉVISIONS D'OUVERTURES DE POSTES POUR 2022

### Service EAU

- 1 agent de production eau
- 5 agents d'entretien réseau eau
- 1 ingénieur traitement de l'eau

### Service ASSAINISSEMENT

- 2 agents GISA

### Services COMMUNS

- 2 chargés d'opérations d'investissement
- 6 informaticiens
- 2 postes administratifs
- 3 chargés de clientèle
- 4 agents pour le centre de travaux d'Orchies dont 1 apprenti

# RÉTROSPECTIVE

## Informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel

A ce jour, le nombre de postes ouverts s'élève à 655 dont 616 sont pourvus et 39 sont non pourvus.

Pour 2022, il est prévu d'ouvrir 26 postes, dont le détail est listé ci-contre, soit + 4,0 % des postes ouverts.

Cette augmentation des effectifs est liée à l'augmentation du nombre d'ouvrages, accentuée en eau par la reprise en gestion directe de plusieurs fins de contrats de DSP (+ 9 000 abonnés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022), à une hausse de l'activité réalisée en interne pour le centre de travaux d'Orchies, à l'accroissement du programme de travaux pour le bureau d'études, à la montée du transfert d'activités des centres vers le service « Relations Abonnés » de Montigny-en-Ostrevent, à la restructuration de la Direction des Systèmes d'Information et à un renforcement du pôle eau du siège.

Par ailleurs, en 2021, l'URSSAF a refusé au SIDEN-SIAN l'application de la baisse des charges patronales décidée par l'Etat en 2019. Elle retient le statut public du SIDEN-SIAN et non pas le statut privé des agents des régies. L'impact financier en année pleine est de + 1,8 M€.

Pour le budget 2022, la prévision pour les dépenses de personnel s'élève à 37,6 M€ contre 35,5 M€ en 2021, après intégration de la régularisation des charges patronales de + 1,8 M€, soit une augmentation de + 5,9 %.





**RAPPORT  
D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE  
2022**

**PROJECTIONS  
2022**

## FINANCEMENT DU PLAN PLURIANUEL DE PROGRAMMATION 2021-2026 : AUTOFINANCEMENT NET RECTIFIÉ

	EAU	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Autofinancement net moyen 2018-2019-2020	27,0 M€	35,7 M€
Autofinancement net 2020	25,3 M€	32,5 M€
↳ Hausse des cotisations patronales en dépenses de personnel	- 1,0 M€	- 0,8 M€
↳ Révision de la participation des services assainissement aux coûts de facturation	+ 1,0 M€	- 1,0 M€
↳ Baisse des annuités pour les emprunts arrivant à terme entre 2021 et 2026	+ 0,6 M€	+ 0,3 M€
↳ Prime d'épuration	-	- 2,0 M€
<b>TOTAL</b>	<b>25,9 M€</b>	<b>29,0 M€</b>



## Financement des Plans Pluriannuels de Programmation

Dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, les services d'eau et d'assainissement peuvent lisser dans le temps, l'évolution des tarifs des redevances en tenant compte des Plans Pluriannuels de Programmation.

Les évolutions de tarifs des redevances eau et assainissement collectif qui sont proposées dans ce rapport intègrent le financement des Plans Pluriannuels de Programmation 2021-2026 (PPP) avec les préalables suivants :

- Le stock des opérations d'investissement en attente de réalisation, et le montant des subventions associées non encore perçues, sont constants au début et à la fin du PPP.
- L'excédent budgétaire disponible à fin 2020 sera consommé sur la durée du PPP.
- Une baisse des subventions d'investissement de l'Agence de l'Eau sur les travaux d'eau potable estimée à - 1,4 M€ par rapport à la moyenne de 2,9 M€ des 3 derniers exercices clos.
- L'autofinancement net initial retenu est la valeur la plus basse entre la moyenne constatée entre les 3 derniers exercices connus (2018-2019-2020) et l'autofinancement net du dernier compte financier (2020) avec les ajustements suivants :
  - en dépenses de personnel, hausse des cotisations patronales pour un montant de + 1,0 M€ en eau et de + 0,8 M€ en assainissement collectif.
  - révision de la participation des services assainissement aux coûts de facturation entraînant une hausse des recettes pour le service eau, et une hausse des dépenses pour le service assainissement de 1,0 M€.
  - la baisse des annuités des emprunts arrivant à terme entre 2021 et 2026, soit - 0,6 M€ pour l'eau et - 0,3 M€ pour l'assainissement.
  - la suppression programmée de la subvention d'exploitation « Prime d'épuration » soit - 2,0 M€ de recettes pour le service assainissement.

## FINANCEMENT DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2021-2026

		MONTANT 2021-2026	MOYENNE ANNUELLE
<b>EAU</b>	Programme de travaux EAU	222,0 M€	37,0 M€
	Dépenses d'équipement hors programme de travaux	59,0 M€	9,8 M€
	<b>TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2021-2026</b> (a)	<b>281,0 M€</b>	<b>46,8 M€</b>
	Subventions (b)	9,0 M€	1,5 M€
	Autofinancement net (c)	155,4 M€	25,9 M€
	Excédent disponible fin 2020 (d)	6,9 M€	-
	<b>EMPRUNTS À SOUSCRIRE</b> (e) = [ (a) - (b) - (c) - (d) ]	<b>109,7 M€</b>	<b>18,3 M€</b>

		MONTANT 2021-2026	MOYENNE ANNUELLE
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	Programme de travaux ASSAINISSEMENT	240,0 M€	40,0 M€
	Dépenses d'équipement hors programme de travaux	48,0 M€	8,0 M€
	<b>TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2021-2026</b> (a)	<b>288,0 M€</b>	<b>48,0 M€</b>
	Subventions (b)	32,4 M€	5,4 M€
	Autofinancement net (c)	174,0 M€	29,0 M€
	Excédent disponible fin 2020 (e)	52,2 M€	-
	<b>EMPRUNTS À SOUSCRIRE</b> (f) = [ (a) - (b) - (c) - (e) ]	<b>29,4 M€</b>	<b>4,9 M€</b>

# PROJECTIONS 2022 : EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## Financement des Plans Pluriannuels de Programmation

En tenant compte des hypothèses mentionnées précédemment,

**Le PPP 2021-2026 du service eau** s'élève à 281 M€ dont 222 M€ pour les travaux eau, gérés en Autorisations de Programme (AP), et 59 M€ pour les dépenses d'équipement eau hors AP et pour la quote-part eau des dépenses d'équipement multi-services (bâtiments administratifs, informatique, matériel de transport,...).

Déduction faite des subventions, de l'autofinancement net et de l'excédent disponible à fin 2020, le financement du PPP 2021-2026, nécessiterait de recourir à l'emprunt pour un montant moyen annuel sur la période de 18,3 M€.

Sur la base d'un emprunt sur 25 ans, à échéances constantes et à taux fixe de 0,7 %, l'annuité de 0,8 M€ nécessiterait une augmentation des recettes de vente d'eau de + 1,2 %.

**Le PPP 2021-2026 du service assainissement** s'élève à 288 M€ dont 240 M€ pour les travaux eau, gérés en Autorisations de Programme (AP), et 48 M€ pour les dépenses d'équipement assainissement hors AP, et pour la quote-part eau des dépenses d'équipement multi-services (bâtiments administratifs, informatique, matériel de transport,...).

Déduction faite des subventions, de l'autofinancement net et de l'excédent disponible à fin 2020, le financement du PPP 2021-2026, nécessiterait de recourir à l'emprunt pour un montant moyen annuel sur la période de 4,9 M€.

Les avances sans intérêt, d'une durée de 20 ans, accordées par les Agences de l'Eau permettent de couvrir ce besoin de financement dont l'annuité générée de 245 000 € nécessiterait une augmentation des recettes d'assainissement de + 0,4 %.



# PROJECTIONS 2022 : EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## Évolution des tarifs

Par ailleurs, au-delà du financement des PPP, et compte tenu du contexte économique actuel, il faudra palier aux augmentations significatives attendues sur des postes de charges, très conséquents pour certains :

- ↳ L'actualisation des marchés de travaux et de réparations seraient de l'ordre de + 5%.
- ↳ Les hausses de matières premières vont se répercuter sur les achats de pièces (5 M€ de dépenses en 2020)
- ↳ Le poste énergie des régies, 8 M€ en 2020, connaîtra sans aucun doute des hausses encore plus importantes. Les marchés d'électricité, délégués à l'UGAP, sont en cours de renouvellement mais les prix ne seront connus qu'en fin d'année.
- ↳ Le prix des carburants (1,0 M€ de dépenses en 2020) croît fortement, et La Poste a annoncé des augmentations entre 7 et 12% pour l'affranchissement (0,7 M€ de dépenses en 2020).

Le taux d'inflation sur un an glissant est passé à + 1,9 % à fin août 2021, puis à + 2,2 % à fin septembre 2021. Il pourrait encore évoluer à la hausse avant de baisser à nouveau et de se stabiliser en 2022. Mais les augmentations spécifiques mentionnées, ci-dessus, vont nettement impacter nos budgets de fonctionnement « Eau » et « Assainissement Collectif » au-delà du taux d'inflation globalisé.

Dans ces conditions, il est proposé d'ajouter au pourcentage d'augmentation lié au financement des PPP, une augmentation de nos recettes de + 2,5 % pour faire face à l'évolution de nos charges de fonctionnement en 2022.

Sur ces bases, l'évolution de nos recettes devront donc atteindre :

- ↳ Pour le budget Eau :  $1,2 + 2,5 = + 3,7 \%$
- ↳ Pour le budget Assainissement :  $0,4 + 2,5 = + 2,9 \%$

## EVOLUTION DES TARIFS 2022

### REDEVANCE EAU :

- ↳ Baisse du montant de l'abonnement de 10 €HT par an
- ↳ Hausse de + 0,061 €HT/m<sup>3</sup> de 0 à 80 m<sup>3</sup> soit un tarif de 1,385 €HT/m<sup>3</sup> en tranche 1
- ↳ Augmentation de + 0,232 €HT/m<sup>3</sup> au-delà de 80 m<sup>3</sup> soit un tarif de 1,556 €HT/m<sup>3</sup> en tranche 2

### REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF:

- ↳ Baisse du montant de la partie fixe de 20 €HT par an
- ↳ Augmentation de + 0,313 €HT par m<sup>3</sup> soit un tarif de 2,042 HT/m<sup>3</sup>

## EVOLUTION ENTRE 2021 ET 2022 DU MONTANT ANNUEL TTC DE LA FACTURE D'EAU POUR UN USAGER NOREADE EN EAU POTABLE ET EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	TARIF 2022	TARIF 2021	VARIATION ANNUELLE	
	Facture TTC	TOTAL TTC	En montant	En %
Facture annuelle de 30 m <sup>3</sup>	223,27 €	243,55 €	- 20,28 €	- 8,3 %
Facture annuelle de 60 m <sup>3</sup>	355,02 €	363,05 €	- 8,02 €	- 2,2 %
Facture annuelle de 80 m <sup>3</sup>	442,86 €	442,72 €	+ 0,14 €	-
Facture annuelle de 90 m <sup>3</sup>	488,59 €	482,56 €	+ 6,04 €	+ 1,2 %
Facture annuelle de 110 m <sup>3</sup>	580,03 €	562,22 €	+ 17,71 €	+ 3,2 %
Facture annuelle de 150 m <sup>3</sup>	762,93 €	721,56 €	+ 41,37 €	+ 5,7 %

### *Usager non domestique : Evolution de la facture d'eau hors Assainissement*

Facture annuelle de 3 000 m <sup>3</sup>	6 304,67 €	5 595,34 €	709,33 €	+ 12,7%
------------------------------------------	------------	------------	----------	---------

# PROJECTIONS 2022 : EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## Évolution des tarifs et comparaison 2021 et 2022

Le 1<sup>er</sup> tableau, mentionne les évolutions de tarifs pour 2022, pour la redevance eau et la redevance assainissement collectif. Les tarifs 2022 tiennent compte de la nouvelle stratégie tarifaire, présentée en séance, et des variations de tarifs proposées précédemment.

Le deuxième tableau présente la variation annuelle, entre 2021 et 2022, d'une facture d'eau, pour un usager Noréade en eau et en assainissement collectif, en fonction de sa consommation annuelle.

Deux tiers de nos usagers consomment moins de 80 m<sup>3</sup>, et verront leur facture globale baisser à consommation constante entre 2021 et 2022 malgré l'augmentation de nos tarifs pour assurer le financement de nos programmes de travaux, et faire face à l'évolution des charges de fonctionnement (inflation).

Outre le tarif des redevances, le SIDEN-SIAN a un catalogue de prix, appelé « série de prix », permettant de facturer des prestations annexes comme les branchements ou les lotissements.

Il est proposé de faire évoluer les tarifs de cette série de prix de + 2,5 % compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La série de prix sera actualisée en 2023 après renouvellement, en cours d'année 2022, des marchés de travaux (Eau et Assainissement).





# PROJECTIONS 2022 : EAUX PLUVIALES

## Évolution de la cotisation

Le financement de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines est assuré par une cotisation syndicale perçue auprès des collectivités adhérentes.

Comme l'autorise la réglementation, la gestion budgétaire des eaux pluviales est intégrée dans le budget de la régie assainissement, et le SIDEN-SIAN verse à sa régie une contribution financière.

Depuis 2009, cette contribution financière a été fixée forfaitairement à 99 % du montant des cotisations syndicales.

Le versement d'une contribution forfaitaire doit être revu au profit d'une contribution basée sur des coûts constatés affectés de clés de répartition compte tenu de la mixité des types de réseaux du SIDEN-SIAN (unitaires et séparatifs). L'analyse et la mise en œuvre de ce changement au niveau de la comptabilité analytique seront finalisées en 2022.

Jusqu'à présent, l'évolution du taux de base de la cotisation syndicale suivait celle de la redevance d'assainissement collectif.

Toutefois, compte tenu de l'évolution différenciée entre la partie fixe et la partie proportionnelle de la redevance assainissement collectif, et dans l'attente de l'incidence financière du nouveau mode de calcul de la contribution à la gestion des eaux pluviales, il est proposé de fixer **le taux de base à 21 € par habitant**, ce qui représente une évolution de **+ 1,3 %** par rapport au taux de base de 2021 qui s'élevait à 20,73 € par habitant.

## FINANCEMENT DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2021-2026

		2021-2026	MOYENNE ANNUELLE
Programme de travaux DECI		15,0 M€	2,5 M€
Dépenses d'équipement hors programme de travaux		5,0 M€	0,8 M€
<b>TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2021-2026</b>	<b>(a)</b>	<b>20,0 M€</b>	<b>3,3 M€</b>
Autofinancement net (base : année 2020)	(c)	13,8 M€	2,3 M€
Excédent disponible fin 2020	(d)	5,6 M€	-
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>(e) = [ (a) - (b) - (c) - (d) ]</b>	<b>0,6 M€</b>	<b>0,1 M€</b>

Le Plan Pluriannuel de Programmation 2021-2026, élaboré l'an dernier sur la base d'un taux de cotisation stable à 5 € par habitant, a prévu un volume de dépenses d'équipement de 20 M€ sur 6 ans dont :

- ↳ 15 M€ pour les programmes de travaux
- ↳ 5 M€ pour la création ou le renouvellement des hydrants.

Aux critères de priorisation des dépenses d'équipement DECI définis l'an dernier :

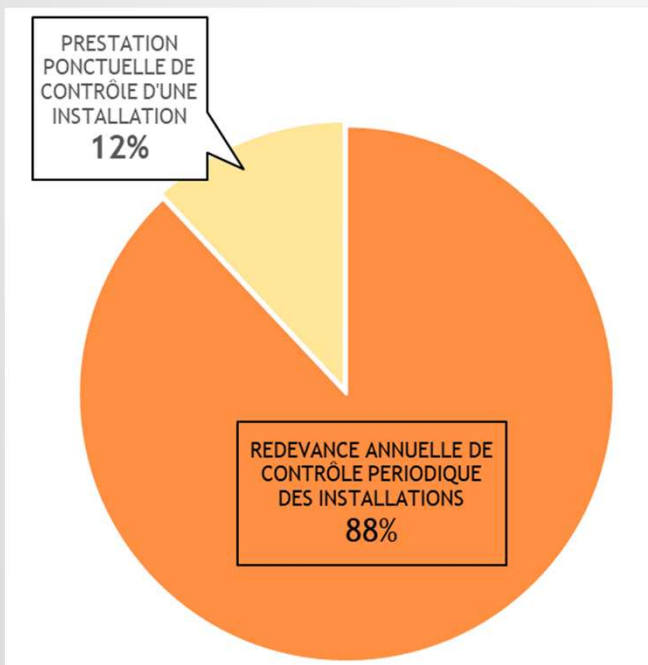
- ↳ protéger tous les bâtiments publics
- ↳ permettre à chaque commune d'atteindre un taux de conformité minimal de 50 %
- ↳ protéger tous les regroupements de bâtiments supérieurs à 50 bâtiments

est venue s'ajouter la prise en compte du programme de renouvellement des réseaux d'eau de la régie, dont le surdimensionnement de la canalisation permettrait d'améliorer la DECI d'un secteur.

Actuellement, il reste 64 opérations en cours sur la programmation antérieure à 2021 pour un solde à payer de 3,7 M€, et 43 opérations ont été ouvertes sur la programmation 2021-2026 pour un montant de 3,2 M€. Il est prévu de proposer aux commissions de programmation 2022, l'ouverture de 38 opérations pour un montant de 2,7 M€ sur la base d'un prix moyen de 70 000 € par opération.

## ÉVOLUTION DES RECETTES ET DU RESULTAT BUDGÉTAIRE ANNUEL DE 2015 À 2020

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT



<b>EXCÉDENT CUMULÉ AVANT 2015</b>	<b>1 494 K€</b>
Résultat annuel 2015	- 6 K€
Résultat annuel 2016	- 9 K€
Résultat annuel 2017	+ 54 K€
Résultat annuel 2018	- 55 K€
Résultat annuel 2019	+ 97 K€
Résultat annuel 2020	- 81 K€
<b>CUMUL DES RÉSULTATS 2015-2020</b>	<b>0 K€</b>

# PROJECTIONS 2022 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les recettes annuelles de fonctionnement, de 1,2 M€, du service Assainissement Non Collectif sont constituées :

- ↳ à 88 % par une redevance annuelle perçue suite au contrôle périodique des installations initié par Noréade tous les 4 ans.
- ↳ à 12 % par des prestations facturées ponctuellement suite à un contrôle d'installation demandé par l'utilisateur (contrôle obligatoire dans le cadre d'une vente d'immeuble ou contrôle lors de la création ou la réhabilitation d'une installation).

Avant 2015, le service d'Assainissement Non Collectif présentait un excédent budgétaire cumulé de 1,5 M€. Le tarif de la redevance de contrôle périodique de fonctionnement des installations d'assainissement a donc été revu à la baisse, passant de 60 €HT par an en 2014 à 35 €HT par an en 2015.

Depuis ce changement de tarif, le résultat annuel du compte financier de l'Assainissement Non Collectif est à l'équilibre, et l'excédent budgétaire cumulé est resté stable à 1,5 M€.

## ÉVOLUTION ENTRE 2021 ET 2022 DU MONTANT ANNUEL TTC DE LA FACTURE D'EAU POUR UN USAGER NOREADE EN EAU POTABLE ET EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	TARIF 2022	TARIF 2021	VARIATION ANNUELLE	
	Facture TTC	TOTAL TTC	En montant	En %
Facture annuelle de 30 m <sup>3</sup>	129,37 €	137,94 €	- 8,57 €	- 6,2 %
Facture annuelle de 60 m <sup>3</sup>	186,81 €	193,46 €	- 6,65 €	- 3,4 %
Facture annuelle de 80 m <sup>3</sup>	225,10 €	230,47 €	- 5,37 €	- 2,3 %
Facture annuelle de 90 m <sup>3</sup>	246,06 €	248,97 €	- 2,91 €	- 1,2 %
Facture annuelle de 100 m <sup>3</sup>	267,01 €	267,48 €	- 0,47 €	- 0,2 %
Facture annuelle de 110 m <sup>3</sup>	287,96 €	285,98 €	+ 1,98 €	+ 0,7 %
Facture annuelle de 150 m <sup>3</sup>	371,77 €	360,00 €	+ 11,77 €	+ 3,3 %

Une étude sur les modalités de fonctionnement du service Assainissement Non Collectif sera produite au 1<sup>er</sup> semestre 2022. En fonction des décisions prises par le Comité Syndical à la suite de cette étude, notamment sur les délais à respecter entre 2 contrôles qui peuvent varier entre 4 et 10 ans, et sur les modalités de facturation (redevance annuelle ou facturation au contrôle), les tarifs du service seront revus en conséquence afin de résorber l'excédent budgétaire. Pour 2022, il est proposé de ne pas faire évoluer le tarif du contrôle périodique de fonctionnement des installations.

Par ailleurs, compte tenu du changement de la tarification du service d'eau, le tableau ci-contre montre l'évolution de la facture d'eau, entre 2021 et 2022, pour un usager Noréade en eau et en Assainissement Non Collectif en fonction de sa consommation annuelle.





A ce jour, le SIDEN-SIAN ne compte pas d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) adhérent pour les compétences « Gestion des Milieux Aquatiques » (GEMA) et « Prévention des Inondations » (PI).

Des rencontres seront organisées avec les EPCI-FP déjà membres du SIDEN-SIAN pour d'autres compétences, puis avec les autres EPCI-FP concernés par le projet EPTB porté par le SIDEN-SIAN en 2018 et classé sans suite.

Le SIDEN-SIAN a été sollicité pour mener une étude liée à la GEMAPI dans le cadre d'une convention avec une Communauté de Communes membre. Les prestations mises en œuvre seront refacturées à la Communauté de Communes.



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022



## ANNEXES

I. DÉTAIL PAR ACTIVITÉ DU TABLEAU DE LA PAGE 6

II. BILAN SOCIAL 2020

## SUIVI DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

### Ventilation par activité du tableau de la page 6

ASSAINISSEMENT	Année de programmation		Avant 2017	2017	2018	2019	2020	TOTAL
	Opération ouvertes non soldées	(1)	81,1 M€	31,4 M€	37,6 M€	33,1 M€	47,3 M€	230,5 M€
	(Nombre d'opérations)		(36)	(28)	(68)	(81)	(106)	(319)
	Dépenses payées	(2)	61,5 M€	18,9 M€	22,8 M€	16,4 M€	9,9 M€	129,5 M€
(Taux d'avancement)	= (2)/(1)	76%	60%	61%	50%	21%	56%	
Solde à payer	= (1)-(2)	19,6 M€	12,5 M€	14,8 M€	16,7 M€	37,4 M€	101,0 M€	

EAU	Année de programmation		Avant 2017	2017	2018	2019	2020	TOTAL
	Opération ouvertes non soldées	(1)	21,6 M€	15,8 M€	34,7 M€	28,1 M€	36,8 M€	137,0 M€
	(Nombre d'opérations)		(37)	(28)	(73)	(82)	(106)	(326)
	Dépenses payées	(2)	10,2 M€	12,2 M€	22,7 M€	14,2 M€	12,0 M€	71,3 M€
(Taux d'avancement)	= (2)/(1)	47%	77%	65%	51%	33%	52%	
Solde à payer	= (1)-(2)	11,4 M€	3,6 M€	12,0 M€	13,9 M€	24,8 M€	65,7 M€	

DECI	Année de programmation		Avant 2017	2017	2018	2019	2020	TOTAL
	Opération ouvertes non soldées	(1)				3,3 M€	1,8 M€	5,1 M€
	(Nombre d'opérations)					(43)	(21)	(64)
	Dépenses payées	(2)				1,1 M€	0,3 M€	1,4 M€
(Taux d'avancement)	= (2)/(1)				33%	17%	27%	
Solde à payer	= (1)-(2)				2,2 M€	1,5 M€	3,7 M€	